

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement RCA08-08-0001-145, adopté le 11 janvier 2022 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur depuis le 8 février 2022, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 16 février 2022

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement